



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

BUREAU COMMUNAUTAIRE  
du MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

A PONT-L'ABBE – Salle du siège communautaire,  
17 rue Raymonde Folgoas Guillou

**COMPTE-RENDU**  
**Relevé des délibérations**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le

ID : 029-242900702-20221214-B\_2022\_12\_14\_01-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 8 décembre 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel,

**Le MERCREDI 14 décembre à 17 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

### Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

### Excusés :

- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Secrétaire de séance : Yannick LE MOIGNE

### Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU</b> communautaire du 14 décembre 2022	N° Acte : B-2022-12-14-01
<b>Objet</b> : Attribution du marché public de prise directe dans la retenue du Moulin Neuf	<b>Classification</b> : 1.1 – Marchés publics

Le marché public de travaux relatif au déplacement au niveau de la retenue du Moulin Neuf de la prise d'eau brute, actuellement implantée à Pen Enez dans la rivière de Pont-l'Abbé a été mis en ligne le 30 juin 2022. La date limite de remise des offres était fixée au 30 septembre 2022.

A cette date, trois groupements ont remis une offre :

<b>1</b>	<b>LE DU INDUSTRIE</b> KERIVEL TP ATLANTIQUE GENIE CIVIL
<b>2</b>	<b>SAUR</b> LE BRIS CISE TP ACTEMIUM
<b>3</b>	<b>SOC</b> STPH CNR CONSTRUCTION QUILLIOU TP

Le maître d'œuvre, la société IRH a procédé à l'analyse des candidatures et des offres. Les offres présentées ont fait l'objet de deux séries de questions complémentaires et de deux tours de négociation.

Le maître d'œuvre propose de retenir le groupement SOC/STPH/CNR/QUILLIOU pour un montant hors taxe de 1 691 965 €.

Considérant les travaux à réaliser pour répondre aux besoins de la CCPBS en termes de déplacement de la prise directe en eau brute,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Attribue le marché public avec le groupement SOC/STPH/CNR/QUILLIOU pour un montant hors taxe de 1 691 965 €,
- Autorise le Président à signer le marché public avec le groupement d'entreprises proposé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le

ID : 029-242900702-20221214-B\_2022\_12\_14\_02-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 8 décembre 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel,

**Le MERCREDI 14 décembre à 17 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

### Étaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

### Excusés :

- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Secrétaire de séance : Yannick LE MOIGNE

### Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU</b> communautaire du 14 décembre 2022	N° Acte : B-2022-12-14-02
<b>Objet</b> : Marché public d'extension du siège de la CCPBS – lot n°11 : peinture - nettoyage	<b>Classification</b> : 1.1 – Marchés publics

Lors de la consultation relative à l'extension du siège de la CCPBS en mai dernier, aucune réponse n'avait été obtenue pour les lots 8 (agencement – habillage mural bois) et 11 (peinture).

Ces deux lots ont été relancés en septembre dernier. Le Bureau communautaire du 17 novembre dernier a attribué le lot « agencement » à la société DLB.

Une seule offre inacceptable car dépassant les crédits alloués avait été déposée pour le lot « peinture ».

Ce lot a donc été déclaré sans suite et relancé le 19 octobre dernier. La date limite de remise des offres était fixée au 9 novembre 2022.

Cinq offres ont été déposées par les sociétés CHARLY VOLANT, PRC, SEBACO, CORRE et PEINTURE EUROPEENNE. Après négociation et adaptation des offres par l'économiste RACINE CARREE, les montants des offres sont les suivants :

	<b>Candidats</b>	<b>Montant HT</b>
1	CHARLY VOLANT	129 241,04 €
2	CORRE	102 900,00 €
3	PRC	74 079,23 €
4	PEINTURE EUROPEENNE	65 226,63 €
5	SEBACO	102 812,66 €

Il est à noter que CHARLY VOLANT n'a pas fourni de contrat, son offre peut donc être déclarée irrégulière.

L'économiste RACINE CARREE a procédé à l'analyse des offres et propose de retenir la société PEINTURE EUROPEENNE pour un montant de 65 226,63 € HT.

Considérant l'analyse des offres établie par le maître d'oeuvre,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations au Président et au Bureau,

Vu l'analyse des offres,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Attribue le lot n°11 – peinture - nettoyage à la société PEINTURE EUROPEENNE pour un montant HT de 65 226,63 €,
- Autorise le Président à signer le marché public avec l'entreprise PEINTURE EUROPEENNE.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**

